AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2027
FR0004527638-FS0951

12 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EXEL INDUSTRIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 septembre 2016, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 septembre 2016, le seuil de 5% du capital de la société EXEL INDUSTRIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 358 995 actions EXEL INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 5,29% du capital et 3,02% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EXEL INDUSTRIES sur le marché.

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 787 900 actions représentant 11 896 661 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.